

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission No 90

Chargée de l'examen des postulats suivants :

Postulat de M. Denis Corboz et consorts « Inciter les aîné-e-s à prendre les transports publics »

Postulat de M. Fabrice Moscheni « Les transports publics gratuits le samedi »

Postulat de M. Nicola Di Giulio « Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c'est possible ! »

Présidence : Mme Thérèse de Meuron

Membres présents : M. Nicola Di Giulio
M. Jean Blaise Kalala (remplace Mme Schaller)
M. Pedro Martin
M. Fabrice Moscheni
M. Roland Philippoz (remplace Mme Decollogny)
M. Bertrand Picard
Mme Paola Richard-De-Paolis (remplace M. Corboz)
Mme Karine Roch

Membres excusés: M. Pierre Conscience
M. Sebastien Kessler
Mme Marie-Thérèse Sangra

Représentante de la
Municipalité: Mme Florence Germond, Directrice des finances
et de la mobilité

Représentants de
L'Administration : M. Alain Gonin, chef de la division mobilité du Service
des routes et de la mobilité
M. Ludovic Saulet, routes et mobilités. Preneur des
notes de séances

Lieu : Salles 2-3 Chauderon niveau R

Date : Mardi 24 novembre 2020

Début et fin séance : 8h45 – 9h35

Avant toute chose, un grand merci à M. Saulet pour ses excellentes notes de séance !

Rapport

Comme le veut l'usage, Mme la Directrice Florence Germond présente ses collaborateurs. Selon la rapportrice, une discussion générale ne semble pas utile, les 3 postulats portant tous sur la problématique des transports publics avec des « angles d'attaque » différents. Il est dès lors décidé d'examiner les 3 postulats dans l'ordre où ils ont été déposés.

Postulat de M. Denis Corboz

M. Corboz étant excusé, Mme Richard-De Paolis présente ce postulat qui demande l'octroi d'un abonnement demi-tarif annuel voire la gratuité des TP pour les retraité-e-s lausannois-e-s. Cette requête se fonde sur le fait que, selon les postulants, ces personnes prennent de préférence leur voiture plutôt que les TP. Il est plus aisé de transporter des charges lourdes et encombrantes dans sa voiture que dans des transports publics.

Une discussion s'engage sur l'assertion selon laquelle les aîné-e-s privilégient la voiture. Certain-e-s commissaires la partagent, d'autres la combattent. Certain-e-s estiment que, quoi qu'il en soit, une incitation à se déplacer en TP est nécessaire. La question de la gratuité se pose aussi : rien n'étant gratuit, le contribuable paie. En outre, en admettant la politique de l'arrosoir, l'on pourrait arriver à une parfaite injustice : une personne pourrait bénéficier d'un abonnement financé par des contribuables ayant moins de moyens que ledit bénéficiaire. Il est proposé de réfléchir à limiter cette gratuité selon des critères géographiques comme c'est le cas pour les abonnements des écoliers.

Interpellée notamment sur les critères d'attribution, Mme Germond précise que, selon les pouvoirs publics, les TP doivent impérativement être attractifs en

termes de tarifs si l'on veut que les habitant-e-s les prennent, et ce toutes catégories d'âges confondues. C'est un enjeu primordial pour la Municipalité. Elle rappelle que, actuellement, les TL sont financés à hauteur d'un 60% par l'impôt et 40% par la vente des titres de transport. Elle fera remettre en annexe aux notes de séance les critères d'attribution pour les jeunes.

Concernant la problématique de la gratuité, un commissaire estime que celui ou celle qui prend sa voiture génère aussi des frais (utilisation de l'espace public, bouchon, pollution). C'est aussi le contribuable qui paie.

La parole n'étant plus demandée, l'on passe à l'examen du postulat suivant.

Postulat de M. Fabrice Moscheni

Le postulant souhaite redynamiser le commerce lausannois. La pandémie n'a fait que mettre en lumière les difficultés des petits commerces lausannois, victimes de la très forte concurrence des grands centres commerciaux situés en périphérie. Cette concurrence n'est effectivement pas un fait nouveau. Il observe que les familles font l'essentiel de leurs courses le samedi. Raison pour laquelle la gratuité ne serait offerte que le samedi. Prendre les TP coûte cher, et d'autant plus cher si les familles habitent dans la périphérie. Le recours à la voiture n'est guère plus avantageux vu la politique restrictive de la Ville à l'encontre des véhicules privés. Dès lors, si l'on veut attirer ces familles en ville et favoriser le commerce local, offrir la gratuité des déplacements en TP semble être la bonne solution. Le postulant ajoute que sa proposition favorise l'utilisation des transports en commun, ce qui va exactement dans le sens de la stratégie de la Municipalité concernant la mobilité.

Ce postulat séduit certain-e-s commissaires. Une commissaire fait part d'une initiative de la Ville de Morges qui propose aux usagers d'acheter un cabas pour pouvoir bénéficier de la gratuité des TP. Ce mode de faire offre divers avantages : alléger la facture liée à la gratuité offerte, rendre l'action visible et diffuser le message. C'est un exemple pour essayer de limiter les frais.

Le postulant pensait proposer que la gratuité des TP soit accordée aux personnes présentant un ticket prouvant l'achat dans un commerce lausannois. L'inconvénient de cette proposition est la démarche que l'on doit faire pour se faire rembourser son billet. Le postulant en a bien conscience mais il cherche des solutions pour soulager les finances.

Mme Germond donne le résultat de la consultation des TL suite à l'amendement au budget déposé par le postulant. Le coût de cette gratuité le samedi serait de 13 millions. Comme il n'est pas possible de différencier géographiquement les trajets, cette mesure engloberait tous les trajets dans les zones 11 et 12. Dès lors, un trajet Crissier-Renens serait gratuit alors que le but du postulat est de dynamiser les commerces lausannois. En outre, comment savoir si les déplacements se font pour faire des achats dans les commerces ou pour d'autres raisons (loisirs, études par exemple). Vu ce qui précède, Mme Germond conclut que la Municipalité est opposée au postulat.

La parole n'étant plus demandée, l'on passe à l'examen du troisième postulat.

Postulat de M. Nicola Di Giulio

Le postulant aurait souhaité envoyer son postulat directement à la Municipalité, d'une part parce qu'il fait suite aux deux interpellations débattues au Conseil communal portant sur le prix du billet de bus pour les habitants des zones foraines, et d'autre part parce qu'il pose de nombreuses questions techniques.

Le but de ce postulat est d'unifier les prix des billets de bus pour tous les Lausannois, qu'ils habitent dans les zones 11 et 12 ou dans une zone périphérique. Il est rappelé que les habitant-e-s des zones foraines paient leur titre de transport CHF 5,60 au lieu des CHF 3,70 déboursés par les habitant-e-s des zones 11 et 12. Ils sont pourtant tous lausannois-es, ce qui crée une inégalité de traitement inacceptable. Pour gommer cette différence, le postulant propose une solution via l'application Fairtiq. Les habitant-e-s des zones foraines bénéficieraient d'un code qui leur donnerait droit à un rabais de CHF 1,90. La Municipalité de Lausanne prendrait cette différence à sa charge. Cela aurait aussi le mérite d'inciter ces personnes à prendre les TP plutôt que leur voiture.

La question des abonnements est abordée. Pour les détenteurs d'abonnements demi-tarif, la différence n'est pas de CHF 1,90 mais de CHF 0,40.

Quid des bénéficiaires d'abonnement Mobilis ? Mme Germond précise que tous les habitant-e-s des zones foraines peuvent bénéficier d'une réduction sur un tel abonnement. Ils en sont informés par courrier. La réduction varie en fonction des catégories d'âges, soit CHF 200.- pour un abonnement plein tarif senior et CHF 150.- pour un abonnement junior. Le coût global pour la Ville est d'environ CHF 40'000.- par an. La Ville préfère accorder un subside sur des abonnements

(ce qui démontre que l'on utilise régulièrement les TP) plutôt qu'une aide ponctuelle sur des billets pris de temps à autre.

Mme Germond entend bien le sentiment d'injustice exprimé par le postulant et les habitant-e-s des zones foraines. Un contact sera pris avec la société Fairtiq pour examiner la proposition du postulant.

Un commissaire demande combien la Ville devrait rajouter aux subsides déjà accordés si les habitant-e-s des zones foraines payaient leur abonnement le même prix que les Lausannois-es des zones 11 et 12.

Mme Germond répond ainsi :

- Sur les abonnements adultes la différence est de CHF 340.- Il faudrait donc rajouter CHF 140.-
- Sur les abonnements seniors la différence est de CHF 310.-. Il faudrait donc rajouter CHF 110.-
- Les abonnements juniors sont offerts en fonction de leur lieu de résidence.

Le postulant comprend bien la politique de la Ville qui souhaite favoriser l'achat d'abonnements plutôt que d'accorder un subside sur des titres de transport achetés au cas par cas, mais il estime que son postulat soulève un problème d'inégalité de traitement et qu'il faut y trouver une solution.

Le point sur les trois postulats

La majorité des membres de la Commission estime très intéressants les trois postulats qui soulèvent beaucoup de questions, tant sur les plans politique et financier que sur le plan technique. Dès lors une prise en considération permettra de clarifier les points restés sans réponse à ce stade.

Conclusions de la Commission :

La parole n'étant plus demandée, l'on passe au vote.

- 1. Le postulat de M. Denis Corboz est accepté par 6 oui, 0 non et 3 abstentions.**

M. Fabrice Moscheni souhaite amender son postulat en ce sens que la gratuité serait accordée sur présentation d'un ticket de caisse prouvant l'achat effectué.

Après discussion, il est rappelé que, en principe, les postulats ne doivent pas être amendés. En revanche, les modifications ou autres orientations prises par le postulant suite au débat de la Commission doivent être précisées de manière claire dans le rapport du rapporteur ou de la rapportrice. Ce qui est le cas en l'espèce (cf supra). Cela permettra au plenum puis le cas échéant à la Municipalité de tenir compte de la volonté du postulant.

2. Le postulat de M. Fabrice Moscheni est accepté par 7 oui, 0 non et 2 abstentions.

3. Le postulat de M. Nicola Di Giulio est accepté par 8 oui, 1 non et 0 abstention.

Lausanne, le 15 janvier 2021

La rapportrice :

Thérèse de Meuron

Annexe : critères d'attribution

Critères d'attribution

Année scolaire / âge	Distance	Donnant droit	Démarches
5 ^e et 6 ^e année	Moins de 1 km	Pas d'abonnement/ Pas de bon	-
5 ^e et 6 ^e année	Plus de 1 km	Abonnement annuel gratuit	Attestation envoyée directement au domicile
7 ^e à 11 ^e année	Plus de 1 km	Abonnement annuel gratuit	Attestation envoyée directement au domicile
7 ^e à 11 ^e année	Moins de 1 km	Bon de 50% de réduction sur l'abonnement annuel	Attestation envoyée directement au domicile
Jeunes de 11 à 20 ans (révolus au 31 juillet) domiciliés à Lausanne (écoles privées, étudiants, apprentis, universitaires et gymnasiens)	+/- de 1 km	Bon de 50% de réduction sur l'abonnement annuel	Attestation envoyée directement au domicile

L'abonnement gratuit ou le bon de réduction de 50% est valable sur un abonnement Mobilis à deux zones (11+12) et trois pour les régions foraines. L'extension de l'abonnement à une zone tarifaire complémentaire est à la charge de l'utilisateur.